



COMITÉ RÉGIONAL  
**ESCRIME**  
GRAND EST

Règlement 2020 – 2021

---

## Table des matières

I.	Organisation des épreuves régionales .....	4
A.	Circuits régionaux.....	4
1.	Organisation .....	4
2.	Formule des compétitions.....	4
3.	Arbitrage.....	5
4.	Horaires des compétitions .....	5
B.	Championnats régionaux.....	6
1.	Fleuret : .....	6
2.	Epée.....	6
3.	Sabre.....	7
4.	Vétérans (6 armes) .....	7
C.	Master M11 / M13 .....	7
D.	Engagements aux compétitions .....	8
E.	Les récompenses .....	9
II.	Classements régionaux.....	10
A.	Généralités .....	10
B.	Utilisation des classements régionaux avec BellePoule.....	11
C.	Classements individuels .....	11
1.	Classement régional M15.....	11
2.	Classement régional M17 / M20 / Seniors.....	12
<del>D.</del>	<del>Classements par équipes au fleuret .....</del>	<del>13</del>
III.	Sélection à l'épreuve nationale H2028 pour les M15 .....	14
IV.	Sélections aux championnats de France et Fête des Jeunes.....	14
A.	Dispositions communes à toutes les catégories .....	14
B.	M15 (Fête des Jeunes).....	15
1.	Epreuves individuelles.....	15
2.	Epreuves par équipes .....	15
C.	M17 .....	16
1.	Epreuves individuelles.....	16
2.	Epreuves par équipes .....	16
D.	M20 .....	16
1.	Epreuves individuelles.....	16

2. Epreuves par équipes .....	17
E. Seniors .....	17
1. Epreuves individuelles .....	17
2. Epreuves par équipes .....	17
F. Vétérans .....	18
1. Epée .....	18
a) Epreuves individuelles .....	18
b) Epreuves par équipes .....	19
2. Fleuret et sabre .....	19
V. Stages de perfectionnement .....	19

## I. Organisation des épreuves régionales

Pour toutes les compétitions comptant dans le classement régional Grand Est, les organisateurs doivent impérativement envoyer les résultats au CTS dans les plus brefs délais aux formats :

- fff (permettant la mise à jour des classements)
- pdf incluant impérativement les tireurs, poules, classement à l'issue des poules, tableaux, classement général (permettant la mise à jour de l'extranet)

**Selon le chapitre 1.8 du règlement sportif fédéral concernant la couverture médicale :**

**« Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité et les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu de la compétition.**

**Ils devront écrire un plan d'organisation des secours qui sera soumis au comité régional, pour avis du médecin fédéral régional. »**

**Les clubs organisateurs d'une épreuve seront tenus d'adresser au secrétariat du CREGE au plus tard 15 jours avant l'épreuve leur plan d'organisation des secours validé par le médecin régional.**

### A. Circuits régionaux

#### 1. Organisation

Pour chaque arme et chaque catégorie, deux circuits régionaux seront organisés durant la saison.

Pour le fleuret et l'épée, les compétitions se déroulent sur deux jours avec la répartition suivante :

- Samedi : M15 et M20
- Dimanche : M17 et seniors

Pour le Fleuret, ~~une compétition par équipe de clubs se déroulera à l'issue des compétitions individuelles lors du 1<sup>er</sup> circuit régional~~ un challenge par équipes (compositions libres : clubs, interclubs...) pour les M15 et les M17 se déroulera à l'issue des épreuves individuelles lors du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> circuit régional.

Pour le sabre, les catégories M15/M17/M20 et Seniors se déroulent le même jour.

Les compétitions sont ouvertes à tous les tireurs quel que soit leur club ou leur nationalité à l'exception du CR1 pour les M15 comptant comme étape régionale de la filière Horizon H2024.

#### 2. Formule des compétitions

- 1 tour de poule (classement d'entrée : classement régional Grand Est) avec décalage « club » et si nécessaire « CID »
- Tableau d'élimination directe. On ne tire pas la 3<sup>e</sup> place

Dans le cas de faibles effectifs dans certaines catégories :

- Poules mixtes (H/D)
- Tableaux d'élimination directe séparés

Dans tous les cas, le directoire technique présent sur place pourra adapter la formule au nombre de participants.

### 3. Arbitrage

Pour les compétitions individuelles :

- Les clubs qui engagent entre 4 et 8 tireurs doivent fournir un arbitre
- Les clubs qui engagent plus de 9 tireurs doivent fournir deux arbitres.

Pour les compétitions par équipes :

- Les clubs qui engagent une ou deux équipes doivent fournir un arbitre
- Les clubs qui engagent trois ou quatre équipes deux arbitres
- Les clubs qui engagent cinq ou six équipes trois arbitres
- etc.

Le calcul du nombre de tireurs se fait par arme et par journée de compétition.

**Les arbitres sont tenus d'être présents dès le début de la journée de compétition correspondante. Les problèmes liés aux sous ou sureffectifs doivent impérativement être discutés avec la commission régionale d'arbitrage dès que possible. Les décharges d'arbitres éventuelles doivent être communiquées le jeudi ou le vendredi précédent l'épreuve en accord avec la CRA.**

### 4. Horaires des compétitions

- Pour les compétitions qui accueillent des épreuves par équipes, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
  - Appel : 9h00
  - Scratch : 9h30
  - Début des matchs : 9h45
- Pour les compétitions qui n'accueillent pas d'épreuve par équipes, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
  - Appel : 10h00
  - Scratch : 10h30
  - Début des matchs : 10h45

- Pour les compétitions de sabre organisées sur une seule journée, les horaires planchers des premières catégories sont les suivants :
- Appel : 9h00
  - Scratch : 9h30
  - Début des matchs : 9h45

## **B. Championnats régionaux**

### **1. Fleuret :**

Le championnat se déroule sur deux jours. Les épreuves par équipes auront lieu à l'issue des épreuves individuelles.

- Samedi : M15 et M20
- Dimanche : M17 et Seniors
- L'appel des tireurs ne peut pas avoir lieu avant 9h

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est figurant dans le classement régional de la catégorie concernée quelle que soit leur nationalité.

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE. Les tireurs faisant l'objet d'une attestation de tireur isolé pourront composer une ou plusieurs équipes sous la bannière du comité régional.

### **2. Epée**

Le championnat se déroule sur deux dates différentes.

#### Date 1 :

- Dimanche : M15 et M20. Les épreuves par équipes se déroulent à l'issue des épreuves individuelles
- Pas d'appel avant 9h

#### Date 2 :

- Samedi : Seniors : épreuve individuelle, épreuve par équipes pour les Dames à l'issue de l'épreuve individuelle.
- Dimanche : Seniors Hommes par équipes et M17 épreuve individuelle et par équipes
- Pas d'appel avant 9h le dimanche

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est figurant dans le classement régional de la catégorie concernée quelle que soit leur nationalité.

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE. Les tireurs faisant l'objet d'une attestation de tireur isolé pourront composer une ou plusieurs équipes sous la bannière du comité régional.

Le championnat régional épée hommes et dames seniors portera l'appellation « ½ finale des championnats de France » qui figurera sur la note d'organisation et sur l'extranet.

### **3. Sabre**

Le championnat se déroule sur deux jours. Les épreuves par équipes auront lieu à l'issue des épreuves individuelles :

- Samedi : M15 et M20
- Dimanche : M17 et Seniors
- L'appel des tireurs ne peut pas avoir lieu avant 9h

Le Championnat individuel est ouvert à tous les tireurs des clubs du Grand Est figurant dans le classement régional de la catégorie concernée quelle que soit leur nationalité.

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. La composition des équipes sera conforme au règlement FFE. Les tireurs faisant l'objet d'une attestation de tireur isolé pourront composer une ou plusieurs équipes sous la bannière du comité régional.

### **4. Vétérans (6 armes)**

Le championnat Vétérans se déroule sur deux jours :

- Samedi : épreuves individuelles Epée Hommes et Dames et épreuve par équipes Epée Dames
- Dimanche : épreuve par équipes Epée Hommes, épreuves individuelles et par équipes Fleuret et Sabre

A l'épée hommes (V1, V2 et V3), la troisième place sera tirée à l'épreuve individuelle.

Le championnat par équipes de club est ouvert à tous les clubs du Grand Est. Les tireurs faisant l'objet d'une attestation de tireur isolé pourront composer une ou plusieurs équipes sous la bannière du comité régional.

A l'épée hommes par équipes, toutes les places seront tirées (matches pour la 3<sup>e</sup> place et matches de classement).

## **C. Master M11 / M13**

Les CID fournissent au CREGE la liste des tireurs qualifiés et des remplaçants au minimum 2 semaines avant la clôture des engagements.

Quota : 5 par arme par CID par catégorie

Quota de 6 pour le CID qui accueille le Master

16 participants maximum par compétition

Dans le cas où un CID ne remplit par un de ses quotas, il sera fait appel à un remplaçant d'un autre CID pour compléter l'effectif.

Formule :

- 2 poules de 8 avec décalage CID et club
- tableau d'élimination directe.

Classement d'entrée des tireurs : classement fourni par les CID

Les poules constituées seront vérifiées avec attention par le directoire technique et les membres des commissions d'armes (à défaut les enseignants des clubs présents ce jour)

Les finales seront tirées deux par deux

**Mesure pour 2020 – 2021 uniquement : une épreuve sera organisée également pour les tireurs M15 1<sup>ère</sup> année (nés en 2007) suite à l'annulation de l'édition 2019 – 2020.**

**8 tireurs maximum nés en 2007 par arme seront qualifiés dans l'ordre du classement régional M15 actualisé après l'épreuve nationale**

## D. Engagements aux compétitions

Type de Compétition	Niveau d'engagement
Circuits régionaux (CR1, CR1 – H2024, CR2)	Club
Circuits nationaux (CN, ¼ champ France équipes, ½ champ France équipes)	Club
Championnats Grand Est	Comité Régional
Master M11/M13	Comité Régional
Zone M15	Club
Epreuve nationale M15	Comité Régional
Fête des Jeunes (épreuve individuelle, épreuve par équipes)	Comité Régional
Championnat de France épreuve individuelle M17 / M20 N1	Club
Championnat de France épreuve individuelle M17 / M20 N2	Comité Régional
Championnat de France épreuve par équipes M17 / M20	Comité Régional



Championnat de France épreuve individuelle Seniors N1 / N2	Club
Championnat de France épreuve individuelle Seniors N3	Comité Régional
Championnat de France épreuve par équipes N1 / N2	Club
Championnat de France épreuve par équipes Seniors N3	Comité Régional
Championnats de France Vétérans	Comité Régional
Criteriums nationaux Vétérans	Club

Montant des engagements :

	Epreuve individuelle	Epreuve par équipes
M15	10€	30€
M17/M20/Seniors/Vétérans	13€	40€

## E. Les récompenses

Les récompenses **des circuits régionaux 1 et 2, des championnats régionaux et des épreuves de zone** sont fournies par le CREGE.

**Les récompenses des challenges fleuret par équipes M15 et M17 sont fournies par les clubs organisateurs**

## II. Classements régionaux

### A. Généralités

Un classement régional individuel est établi pour les trois armes pour les catégories M15/M17 / M20 / Seniors. Ce classement a pour objectif d'établir la hiérarchie des tireurs selon des compétitions identifiées. Celui-ci servira de référence pour diverses sélections aux compétitions de zone, à la Fête des Jeunes et aux championnats de France N2 (N3 en Seniors).

C'est un classement glissant d'une année à l'autre pour les catégories M17, M20 et Seniors. Les points obtenus à une compétition de l'année N-1 seront remplacés par ceux obtenus à la même compétition de l'année N indépendamment de son lieu d'implantation (Les résultats du CR1 remplacent les résultats du CR1 de l'année précédente, idem pour les CN, et les autres compétitions qui comptent dans les classements). Le classement régional M15 est réinitialisé après la première épreuve régionale H2024.

En début d'année, les tireurs qui changent de catégorie sont supprimés du classement correspondant. (Ex : Un tireur qui passe M17 est ainsi supprimé de la catégorie M15).

La formule mathématique utilisée pour calculer les points obtenus lors des compétitions est la formule prise pour les classements nationaux :

$$R = F * 100 * \left( 1.01 - \frac{\text{Log}(P)}{\text{Log}(N)} \right) * C$$

Avec :

- R : Nombre de points obtenus
- F : Coefficient de force
- P : Place du tireur
- N : Nombre de tireurs présents
- C : Coefficient multiplicateur

Le classement est établi sur les quatre (4) meilleurs résultats (en nombre de points) sans compétition obligatoire

## B. Utilisation des classements régionaux avec BellePoule

Le logiciel de gestion des compétitions BellePoule permet d'importer des classements.

Téléchargement de BellePoule : <http://betton.escrime.free.fr/>

Procédure à suivre :

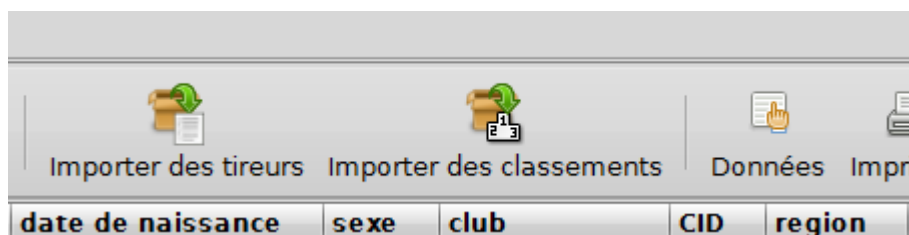
- Télécharger les classements sur le site du CREGE : <https://crege.fr/menu-classements-quotas>
- Puis choisir l'arme concernée.
- Cliquer sur « téléchargez les fichiers au format .txt »

### Saison 2018/2019

	M15	M17	M20	Séniors
Dames	<a href="#">EDM15</a>	<a href="#">EDM17</a>	<a href="#">EDM20</a>	<a href="#">EDS</a>
Hommes	<a href="#">EHM15</a>	<a href="#">EHM17</a>	<a href="#">EHM20</a>	<a href="#">EHS</a>

>>> Téléchargez les fichiers au format .txt <<<

- Extraire les fichiers \*.txt dans un répertoire connu
- Dans BellePoule : après avoir importé les tireurs (fichiers \*.fff), cliquer sur « Importer des classements » et choisir le fichier \*.txt correspondant



Il faudra être vigilant sur les noms et prénoms portant des caractères spéciaux et corriger les classements manuellement le cas échéant.

## C. Classements individuels

### 1. Classement régional M15

Le classement régional M15 est établi à partir des compétitions suivantes :

	coefficients de Force (F)
Circuit Régional n°1 – épreuve H2028	0.5
Circuit Régional n°2	0.5
Championnat de CID (Alsace / Champagne Ardenne / Lorraine)	0.25
Epreuve de Zone - H2028	1
Epreuve Nationale H2028	1.5
Championnat Régional Grand Est	0.75
Fête Des Jeunes	2

## 2. Classement régional M17 / M20 / Seniors

Le classement régional pour ces catégories est établi à partir des compétitions suivantes :

- Circuit Régional 1
- Circuit Régional 2
- Championnat de CID (Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine)
- **X Circuits Nationaux Elites**
- ~~Circuit National Elite 2~~
- ~~Circuit National Elite 3~~
- **X Circuits Nationaux de Référence 1, 2, 3**
- Championnat de France

Pour toutes ces catégories, les coefficients servant à attribuer les points sont calculés de telle sorte que :

- Le 1<sup>er</sup> du Circuit Régional 1 et 2 marque autant de points que le 49<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison
- Le 1<sup>er</sup> du Championnat de CID marque autant de points que le 64<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison
- Le 1<sup>er</sup> du Championnat Grand Est marque autant de points que le 1<sup>er</sup> Circuit Régional 1 ou 2 multipliés par 1.2
- Les points obtenus en Circuits Nationaux (Elite ou de Référence) soient équivalents à ceux obtenus au classement national

## Cas particuliers de certaines catégories à faibles effectifs en circuits nationaux :

### Fleuret Dames Seniors :

- Le 1<sup>er</sup> du Circuit Régional 1 et 2 marque autant de points que le 33<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison
- Le 1<sup>er</sup> du Championnat de CID marque autant de points que le 49<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison

### Sabre Dames M17, M20 et Seniors

- Le 1<sup>er</sup> du Circuit Régional 1 et 2 marque autant de points que le 17<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison
- Le 1<sup>er</sup> du Championnat de CID marque autant de points que le 33<sup>e</sup> du premier Circuit National Elite de la saison

## ~~D. — Classements par équipes au fleuret~~

~~Le classement régional fleuret est établi pour les catégories M15 – M17 – M20 – Seniors sur le total de points obtenus sur deux épreuves par équipes : le circuit régional n°1 et le championnat Grand Est.~~

~~La méthode utilisée est un calcul de points par barème :~~

Place	Circuit Régional n°1	Championnat Régional Grand Est
	Coefficient 1	Coefficient 1,5
1	64	96
2	52	78
3	40	60
4	36	54
5	32	48
6	30	45
7	28	42
8	26	39
9	25	37,5
10	24	36
11	23	34,5
12	22	33
13	21	31,5
14	20	30
15	19	28,5
16	18	27

~~Les classements sont publiés sur le site internet du CREGE : <http://crege.fr> dans la rubrique « classements ».~~

### **III. Sélection à l'épreuve nationale H2028 pour les M15**

La qualification à l'épreuve nationale H2028 pour les M15 est soumise à des quotas régionaux fournis par la FFE.

Les tireurs qualifiés pour l'épreuve nationale sont :

- Les tireurs classés dans les 8 premiers de l'épreuve de zone H2028
- Les tireurs classés dans l'ordre du classement régional dans la limite du quota.

La liste des tireurs remplaçants est établie par le classement régional.

En cas de désistements, les tireurs remplaçants seront contactés dans l'ordre de la liste précédemment établie.

Dès que cela est possible, le Comité Régional informe les clubs de la liste des tireurs qualifiés et remplaçants pour l'épreuve nationale.

### **IV. Sélections aux championnats de France et Fête des Jeunes**

#### **A. Dispositions communes à toutes les catégories**

Pour les Championnats de France N2 (M17 et M20), N3 (Seniors), Vétérans Epée Hommes V1 V2 V3 et Fête des Jeunes, la FFE informe des quotas de participants aux comités régionaux qui établissent leurs règles propres de qualification.

Lorsqu'un championnat individuel ou par équipes est déclaré « open » par la FFE, il n'y a pas de conditions de participation préalables.

Le Comité Grand Est a fait le choix d'utiliser ses quotas de façons différenciés pour permettre de récompenser à la fois les tireurs bien classés au classement national (environ 1/3 du quota) et les tireurs bien classés au classement régional (environ 2/3 du quota) pour les catégories M15/M17/M20/Seniors, ou bien classés au championnat Grand Est (environ 2/3 du quota) pour les catégories EH V1, EH V2 et EH V3.

Ci-dessous, la répartition des places selon les quotas obtenus :

Quota Grand Est	1/3 classement FFE	2/3 classement Grand Est Catégories : M15/M17/M20/Seniors	2/3 championnat Grand Est Catégories : EHV1, EHV2,EHV3
3	1	2	2
4	1	3	3
5	2	3	3
6	2	4	4
7	2	5	5
8	3	5	5
9	3	6	6

Dès que cela est possible, le Comité Régional informe les clubs de la liste des tireurs qualifiés pour les Championnats de France.

En cas de désistement :

- D'un tireur qualifié par la FFE : il ne sera pas fait appel au remplaçant
- D'un tireur qualifié par le CREGE, il sera fait appel à un remplaçant dans l'ordre du classement régional.

## B. M15 (Fête des Jeunes)

### 1. Epreuves individuelles

Les tireurs qualifiés sont les suivants :

- Qualifiés par la FFE : les 40 premiers du classement national
- Qualifiés par le Comité Grand Est : selon les modalités prévues au chapitre A ci-dessus

### 2. Epreuves par équipes

La FFE offre au Comité Régional Grand Est la possibilité d'engager trois (3) équipes par arme pour l'épreuve par équipes de la Fête des Jeunes.

Les équipes seront composées de la façon suivante :

- Equipe 1 : Les 4 premiers tireurs dans l'ordre du classement national
- Equipe 2 et Equipe 3 : Les tireurs dans l'ordre du classement régional.

En cas de désistements d'un tireur de l'équipe n°1, **il sera fait appel au suivant du classement national.**

En cas de désistements d'un tireur de l'équipe n°2 ou n°3, les listes de tireurs remontent d'un cran et il sera fait appel à un ou plusieurs remplaçants dans l'ordre du classement régional M15 pour compléter l'équipe 3.

## C. M17

### 1. Epreuves individuelles

#### **Qualifications en N1 :**

- Les 48 premiers du classement FFE

#### **Qualification en N2 :**

FD/FH/ED/EH/SH :

- quotas CREGE voir les modalités prévues au chapitre A ci-dessus

SD :

- compétition open, participation libre

### 2. Epreuves par équipes

Epée et sabre :

Les 24 premières équipes de l'épreuve ½ finale des championnats de France

Fleuret :

Les équipes dans l'ordre du ~~classement~~ **classement du championnat** régional Grand Est dans la limite de notre quota.

## D. M20

### 1. Epreuves individuelles

#### **Qualifications en N1 :**

FD/FH/ED/EH/SH : les 48 premiers du classement FFE

SD : les 32 premiers du classement FFE



**Qualification en N2 :**

FH/ED/EH : quotas CREGE voir les modalités prévues au chapitre A ci-dessus

FD/SD/SH : compétition open, participation libre

**2. Epreuves par équipes**

Epée et sabre :

Les 24 premières équipes de l'épreuve ½ finale des championnats de France

Fleuret :

Les équipes dans l'ordre du classement régional Grand Est dans la limite de notre quota.

**E. Seniors**

**1. Epreuves individuelles**

**Qualifications en N1 :**

FD/FH/ED/EH/SH : les 48 premiers du classement FFE

SD : les 32 premiers du classement FFE

**Qualifications en N2 :**

Les 48 suivants au classement FFE

**Qualification en N3 :**

FD/SD/SH : compétition open, participation libre

FH/ED/EH : quotas CREGE voir les modalités prévues au chapitre A ci-dessus

**2. Epreuves par équipes**

**Qualification en N1 :**

Définie par la FFE en début de saison. Voir les modalités de participation dans le règlement FFE.

### **Qualification en N2 :**

EH/ED/FH/SH : Définie par la FFE en début de saison. Voir les modalités de participation dans le règlement FFE.

FD/SD : compétition open, participation libre

### **Qualification en N3 :**

FH/SD/SH : compétition open, participation libre

ED/EH : Les équipes dans l'ordre du classement du championnat régional Grand Est « ½ finale des championnats de France » dans la limite de notre quota.

## **F. Vétérans**

### **1. Epée**

#### **a) Epreuves individuelles**

#### **Principes généraux de qualification pour l'Epée Hommes V1, V2 et V3**

Les tireurs se qualifient pour l'épreuve individuelle des championnats de France par le biais du classement national sur un quota fédéral et par le biais du CREGE (quota régional CREGE).

Le quota CREGE est utilisé de la façon suivante :

- 1/3 du quota qualifie les tireurs sur la base du classement national au-delà de la limite des tireurs qualifiés directement par la FFE (quota FFE)
- 2/3 du quota qualifient les tireurs sur la base classement du championnat Grand Est Vétérans dans l'ordre du classement.
- En cas de désistement, le classement du championnat Grand Est servira à établir la liste des tireurs remplaçants.

#### **Epée Hommes V1 :**

- les 64 premiers du classement national
- les tireurs qualifiés par le CREGE

#### **Epée Hommes V2 :**

- les 64 premiers du classement national
- les tireurs qualifiés par le CREGE

### **Epée Hommes V3 :**

- les 32 premiers du classement national
- les tireurs qualifiés par le CREGE

**Epée Dames :** compétition open, participation libre

#### ***b) Epreuves par équipes***

Les équipes sont composées de tireurs du même club.

Epée Dames : compétition open, participation libre

Epée Hommes :

- les 32 premiers du classement FFE par équipes
- les équipes dans l'ordre du classement du championnat régional CREGE vétérans par équipes dans la limite de notre quota.

## **2. Fleuret et sabre**

Compétition open, participation libre

Sabre Hommes : Les équipes sont composées de tireurs du même club.

FD/FH/SD : c'est un criterium national. Les équipes peuvent être composées de tireurs issus de clubs différents (cf. règlement FFE).

## **V. Stages de perfectionnement**

Les CID sont chargés d'organiser en leur sein un stage de détection pendant les vacances de Toussaint à destination des tireurs de catégorie M13. Ce stage pourra être ouvert aux tireurs M15 selon les places disponibles.

Le Comité Régional d'Escrime du Grand Est organise un stage de perfectionnement à destination des tireurs de catégorie M15 susceptibles d'être sélectionnés à la Fête des Jeunes. Dans la mesure des places disponibles, ce stage pourra être ouvert aux tireurs de catégories M13 et M17.